

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le trois avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250403_27

↳ **Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 2023_07_12_36 du 07 décembre 2023.**

Date de la convocation

▪ 28 mars 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, HECTOR Ludivine, NOËL Laure, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
M. LEPRÉTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. MARLOT Loïc
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOUGLEUX Jean-Luc

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR
DÉLÈGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE
LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2023_07_12_36 du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les actes pris par Monsieur le Maire depuis la séance du Conseil Municipal du jeudi 06 mars 2025, en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les décisions prises suivantes :

❖ **DÉCISIONS PORTANT SUR LES TARIFS, LE PRET DE MATERIELS, ET DÉCISIONS DIVERSES**

LE 10 MARS 2025

DÉCISION N° 2025_011 :

Décision municipale fixant un tarif unique pour tous âges à 5 € les 2 concerts dans le cadre « des jardins en fête » du 17 mai 2025 dans les jardins de la baie Saint Jean.

DÉCISION N° 2025_012 :

Décision municipale fixant les tarifs des ateliers éducatifs dans le cadre « des jardins en fête » du 18 mai 2025 dans les jardins de la baie Saint Jean pour les enfants âgés de 3 à 10 ans comme suit :

- 3 € l'atelier
- 5 € les deux.

DÉCISION N° 2025_013 :

Décision municipale fixant les tarifs du spectacle Abby l'Abeille dans le cadre « des jardins en fête » du 18 mai 2025 dans les salons des jardins de la baie Saint Jean comme suit :

- 3 € pour les enfants de 0 à 6 ans
- 5 € pour les enfants âgés de plus de 6 ans.

LE 24 MARS 2025

DÉCISION N° 2025_014 :

Décision municipale fixant un tarif unique de 3 € pour les enfants de 3 à 8 ans pour les ateliers créatifs des 11 et 15 avril 2025 dans les salons de la Baie Saint Jean à Wimereux.

LE 26 MARS 2025

DÉCISION N° 2025_015 :

Décision municipale fixant les tarifs de location pour les exposants à la braderie Petite Enfance comme suit :

6 € la table

10 € le lot de deux tables

3 € chaque portant à vêtements apporté par l'exposant lui-même.

DÉCISION N° 2025_016 :

Décision municipale fixant les tarifs à l'occasion d'un spectacle de marionnettes le 09 avril 2025 dans les salons de la Baie Saint Jean comme suit :

5 € pour les plus de 10 ans

3 € pour les enfants de 3 à 10 ans

gratuit pour les moins de 3 ans.

❖ DÉCISIONS PORTANT SUR LES PRETS ET LES LOCATIONS DE LOCAUX MUNICIPAUX, DE MATÉRIEL ET DU PERSONNEL MUNICIPAL

Les 17 février, 03 mars, 06 mars, 10 mars, 11 mars 2025 :

Signature avec diverses associations et diverses personnes de conventions fixant les modalités d'octroi d'un parc de matériel.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,

Jean-Luc JOUGLEUX.

#signature#